

## **118037 - La sagesse qui sout-tend la purification en islam**

---

### **question**

Quelle est la signification de la purification? Pourquoi purifions-nous avant de prier? C'est pour répondre aux gens du livre.

### **la réponse favorite**

Premièrement, celui qui connaît l'apport éternel de la loi islamique ne trouve aucune ambiguïté dans ses ordres et interdictions. Car une telle connaissance empêche son détenteur de souffrir de perplexité et de chercher la sagesse et le pourquoi de ses dispositions. Seuls ceux qui ignorent cette grande religion y trouvent des ambiguïtés selon notre constat.

Si une personne qui fait absolument confiance à un médecin recevait de ce dernier un programme de soin portant sur les volets curatif et préventif, le patient concerné accepterait et exécuterait ses consignes tout en étant sûr que le médecin ne parle que sur la base de ses connaissances et expérience. Le patient ne s'arrêterait pas en attendant de savoir pourquoi le médecin a dit ceci et ne pas dit cela.

Allah transcende tout exemple. Notre confiance en notre Maître le Très-haut ne peut pas être comparée à la confiance faite à un médecin parce qu'il n'est pas possible de comparer Dieu à un être humain, le Créateur et le créé.

Ceci s'atteste dans les propos d'Ibn al-Qayyim (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) cités à la fin de sa recherche sur la sagesse qui sou-tend la purification: «Si Hippocrate et compagons avaient formulé les mêmes recommandations (que l'islam), leurs disciples les auraient suivi fidèlement et les auraient voué le plus haute glorification et démontré la sagesse et les avantages qui s'en dégagent. » Voir *Chifaa al-aliil*, p.230.

Deuxièmement, s'agissant de la sagesse qui sou-tend la purification, elle comporte de nombreux aspects. Par purification, nous entendons l'élimination des impuretés et saletés,

les peites et grandes ablutions.

1. La purification est conforme à la nature dont Allah le Très-haut a doté les humains. Nul doute que l'islam est la religion qui répond à cette nature, dans la mesure où il nous exhorte à en respecter les exigences dans le sens de l'exécution de ce qui doit l'être et de l'abandon de ce qui doit l'être (également). Le lavage du visage, le nettoyage du nez, de la bouche et des mains ainsi que la prise d'un bain rituel et la toilette anale sont tous des actes qui ne nécessitent pas qu'une loi les établisse car tout être humain doté d'une nature saine saisit la nécessité de bien entretenir ces organes afin de les éloigner de toute saleté.

2. L'islam est la religion de la propreté et de la beauté. Il tient à ce que ses fidèles les incarnent au plus haut point au sein de l'humanité. Ils veillent à l'hygiène corporelle et au bon entretien de leurs cheveux. Ils se choisissent les vêtements les plus propres et utilisent les bons parfums. Ceux qui se comportent de la sorte ne peuvent pas ne pas ravir l'admiration des autres. Ce qui contribue au succès de leur appel à cette grande religion. Autant les gens apprécient celui qui a le corps et les vêtements propres, autant ils répugnent à celui qui a le corps et les vêtements sales. L'islam n'a rien à voir avec cela.

3. Des études scientifiques originales et récentes ont prouvé que l'hygiène et la propreté protègent l'individu d'un grand nombre de maladies et que l'impropreté est à l'origine de beaucoup de maladies. Dès lors, comment cette grande religion n'inculquait-elle pas dans sa législation un volet préventif visant l'apparition et la propagation des maladies?

4. Le musulman va à la rencontre de son Maître le Très-haut pour L'entretenir. Celui qui mérite mieux que tout autre que nous nous présentons à Lui sous notre meilleure apparence, Celui devant Lequel nous devons veiller à notre propreté corporelle et vestimentaire, c'est bien Allah le Très-haut. Dès lors, il ne faut pas s'étonner de nous voir agir dans ce sens devant Lui, le Très-haut.

On sait que celui qui va se présenter à un Président ou un roi ou une grande personnalité veille à se préparer à l'audience, notamment en soignant sa tenue vestimentaire et en se parfumant. Car l'islam ne contient rien qui s'oppose à se comporter ainsi dans les relations

humaines. Bien au contraire, c'était la conduite de notre prophète, Muhammad (bénédiction et salut soient sur lui) puisqu'il veillait à bien se préparer à l'accueil des délégations.

Si les gens adoptent le comportement que voilà, voire mieux encore devant une créature humaine comme eux, que doit-on faire devant Allah qui mérite bien mieux de la part des gens, selon des propos d'Ibn Omar (p.A.a) Voir le *Sahih* d'Ibn Khouzaymah, 766.

5. Celui qui réfléchit bien sur les dispositions de la loi religieuse et bénéficie de l'assistance d'Allah le Très-haut dans sa compréhension possède la capacité de discerner les méthodes de purification en islam, de savoir pourquoi on prend un bain suite à la souillure majeure et non à l'urine, par exemple, et de saisir la différence entre les petites et les grandes ablutions.

Ibn al-Qayyim (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « le fait pour le législateur (bénédiction et salut soient sur lui) d'imposer la prise du bain rituel après la sortie du sperme et non de l'urine, est une des plus grandes manifestations de la beauté de la Charia et ses caractéristiques en termes de compassion, de sagesse et d'intérêts. En effet, le sperme provient de tout le corps, d'où l'appellation *sulalah* (*ce qui coule*) qu'Allah le Très-haut et le Transcendant lui a donnée parce qu'il circule à travers le corps. Quant à l'urine, elle est un résidu des aliments qui se transforment dans l'estomac et la vessie. L'effet de la sortie du sperme sur le corps est bien plus important que celui de l'urine.

Par ailleurs, le fait de se laver après la sortie du sperme est très utiles au corps, au cœur et à l'âme. Bien plus, toutes les âmes animées par les corps sont renforcées par le lavage. Celui-ci compense le corps de ce qu'il perd à cause de la sortie du sperme. Ceci s'apprend par le constat.

On sait encore que la souillure entraîne lourdeur et paresse alors que la prise du bain donne vitalité et légèreté. Voilà qui fit dire à Abou Dharr qui venait de prendre un bain: « on dirait que je vient de me débarrasser d'un fardeau! »

En somme, c'est une chose que saisit tout être humain jouissant du bon sens et doté d'une nature saine. On sait que le fait de se laver représente des intérêts majeurs pour le corps et le coeur. Il s'y ajoute ce que la souillure entraîne en fait d'éloignement du coeur et du corps des bons esprits. La prise du bain efface cet éloignement. C'est dans ce sens que des compangons ont dit: « quand un fidèle s'endort, son âme entre en ascension. Si le dormeur s'était purifié, on autorise son âme à se prosterner (devant Allah). Si le dormeur avait contracté une souillure, on ne lui donne pas une telle autorisation.» Voilà pourquoi le Prophète (bénédiction et salut soeint sur lui) donnait à celui qui avait contracté une souillure et voulait dormir de faire ses petites ablutions (à défaut du bain prévu)

Les meilleurs médecins ont déclaré que la prise d'un bain après le rapport intime revitalise le corps et le compense ce qu'il a perdu. Le bain est très utile aussi bien pour le corps que pour l'âme et son abandon est nocif. La raison et la nature le confirment. Allah est le garant de l'aisstance.

Si la Charia instituait la prise d'un bain après l'urine, cela serait la source d'une grande gêne pour la Umma, une difficulté contraire à la sagesse, à la miséricorde et à la bienfaisance divines envers les créatures. Voir *lalaam al-mouwaqqiin* (2/77-78) Voir encore *at-Tahriir wat-Tanwiir* par Ibn Achour (5/65).

6. L'islam établit une relation entre l'extérieur et l'intérieur de l'être humain. Celui qui se soigner le corps et les vêtements pour les débarrasser des saletés et impuretés doit en faire davantage pour purifier son âme et son intérieur des mauvaises moeurs. La beauté corporelle et vestimentaire doit refléter la beauté intérieure (morale) L'islam n'insite pas sur la beauté extérieure au détriment de celle intérieure, les deux étant demandées. Toutefois, on est excusé quand on ne possède pas les moyens d'embellir son apparence. Ce qui n'est pas le cas pour l'intérieur. Les deux purifications externe et interne sont des causes de l'amour d'Allah le Très-haut: «Allah aime ceux qui se repentent, et Il aime ceux qui se purifient ». (Coran,2:222)

7. Nous concluons par des propos à caractère général de l'imam Ibn al-Qayyim (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde): « réfléchissez sur les chapitres de la Charia, ses finalités

et moyens pour vous rendre compte de l'abondance des sagesse visées et de ses objectifs louables sans les quelles , les humains seraient comme des bêtes, voire pires. Que la purification est remplie de sagesse et d'avantages pour le coeur et le corps! Qu'elle est apte à soulager le coeur, à réveiller les organes et à nous débarrasser de lourdeurs naturelles! Comment elle est apte à débarrasser l'âme des résidus qui découlent des violations (de l'ordre d'Allah)! La purification nettoie le coeur , le corps et l'âme.

Le bain à prendre suite au rapport intime adoucit et compense le corps de la perte (subie à cause du rapport). Aussi est-elle très utile.

Réfléchissez sur le fait que les ablutions concernent des organes qui contribuent aux activités et aux gains, notamment le visage, siège de la vue , d'ouïe, de la parole, du flair et du goût, voies des actes de désobéissance et péchés. Les mains sont comme des ailes qui permettent de frapper , de prendre et de donner. Les pieds permettent de marcher et de travailler.

Le lavage de la tête pouvant être difficile voire pénible, on le remplace par un massage qui évacue les fautes de sorte qu'elles soient emportées par la dernière goût d'eau. À ce propos, un hadith du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) rapporté par Abou Hourayrah nous dit: « quand le fidèle musulman ou croyant fait ses ablutions et lave son visage, celui-ci se débarrasse de toute faute due à un regard. L'eau qui coule, notamment la dernière goûte, entraîne cet effet. Le lavage des mains le débarrasse des fautes qu'elles ont commises. Cet effet est obtenu avec la dernière goûte issue du lavage. Celui des pieds entraîne le même effet de sorte que le concerné devient parfaitement débarrassé des péchés.» (rapporté par Mouslim)

Mousmim cite dans son *Sahih* un hadith d'Outhman ibn Affan selon lequel le Messager d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) a dit: « celui qui fait bien ses ablutions aura son corps débarrassé de ses fautes qui sortent même de ses ongles. » On voit là les plus importants avantages et aspects de la sagesse qui soutient les ablutions.

Ceux qui excluent que la purification repose sur une sagesse prétendent que c'est une obligation pénible et sans aucun intérêt. Aucune sagesse ne soutient son institution!

Même s'il n'y avait ni intérêt ni sagesse, il aurait suffi que la purification soit la marque distinctive des membres de cette Umma, marque qui apparaîtra sur leurs visages et les extrémités de leurs organes au jour de la Résurrection devant les autres communautés qui en seront dépourvues.

Même s'il n'y avait ni intérêt ni sagesse, celui qui se purifie nettoie ses mains avec de l'eau, et son cœur à l'aide du repentir qui le rend apte à s'adresser à son Maître et à se positionner devant Lui propre dans son corps, dans ses vêtements et dans son cœur. Quelle sagesse, quelle miséricorde et quel intérêt pouvaient-ils être supérieurs à ces considérations?

Étant donné que le plaisir charnel affecte tout le corps jusqu'aux poils, le bain pris suite au rapport intime suit le parcours du plaisir. C'est dans ce sens que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dit : « la souillure affecte tout poil du corps. » (rapporté par les auteurs des Sunan et jugé faible) L'ordre est ainsi donné de faire parvenir de l'eau à la racine de chaque poil pour atténuer la chaleur du plaisir, apaiser l'âme et lui faire retrouver sa tranquillité dans le rappel d'Allah et la récitation de Sa parole et dans le fait de se placer devant Lui. » *Chifaa al-aliil*, p.229-230.

En tout état de cause, celui qui médite sur les dispositions de la Charia en découvre la sagesse. Celui qui a la vue intérieure obstruée par Allah ne profite pas de ce qu'il voit et de ce qu'il entend.

Qu'on sache que la purification fait partie des belles mœurs objet du consensus des législations religieuses antérieures à l'islam. Il n'est pas concevable qu'un messager apporte à son peuple un message dans lequel on ne trouve en première place l'appel à la purification des cœurs des impuretés inhérentes au culte des idoles suivie ensuite de l'appel aux bonnes paroles, actes et mœurs, notamment le nettoyage des vêtements, le lavage du corps, et la purification qui entraîne l'enlèvement de toute impureté et de

toute saleté, choses sur les quelles les lois venues du ciel concordent toutes. Celui qui le conteste ne s'appuie que sur le faux.

Allah le sait mieux.